

## **Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL 17 mai 2013**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 mai 2013, à 18 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

### **Présents :**

Jean-Pierre Guérif, Laetitia Meynie, Denis Letemplier, Jean Van Dijk, Yvonne Bhaud, Alain Serre, Chantal Bernard, Solange Coudert, René Gervais, Valérie Juillard, Guy Teil.

### **Absents excusés :**

Eliane Ponty, Didier Morin, Philippe Thalamy.

### **Procuration :**

Philippe Thalamy à Solange Coudert

Didier Morin à Denis Letemplier

Philippe Thalamy à Solange Coudert

**Secrétaire de séance :** Solange Coudert.

### **Tarif et durée des concessions au cimetière**

Madame le Maire propose la révision du tarif et des durées des concessions au cimetière.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide qu'il y aura 3 classes de concessions : perpétuelles, cinquantenaires et trentenaires.

Le prix du terrain est fixé pour chaque classe à :

- Concession perpétuelle : 1 place : 200 €, 2 places : 400 €
- Concession cinquantenaire : 1 place : 100 €, 2 places 200 €
- Concession trentenaire : 1 place : 75 €, 2 places 150 €.

### **Règlement intérieur du cimetière**

Madame le Maire souhaite la création d'un règlement municipal pour le cimetière et fait lecture de celui-ci au conseil municipal. Le document sera affiché aux portes du cimetière et disponible en mairie.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un règlement municipal du cimetière avec une mise en application immédiate.

### **Lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées**

Madame le Maire laisse la parole à Guy Teil afin qu'il explique le travail réalisé.

Une liste provisoire des concessions à reprendre a été dressée, des recherches sur les concessionnaires et les ayants droit ont été menées. Madame le Maire indique au conseil municipal la procédure qui va être mise en place. Un état de constatations par procès verbal sera dressé au cimetière courant juillet.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

### **Honoraires Architecte Ligne Droite A**

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'Architecte Ligne Droite A a déposé son acte d'engagement d'un montant de 8 733 € HT qui comprend la réalisation du dossier d'appel d'offres, la direction et la réception des travaux pour la réhabilitation du logement dans l'ancien presbytère.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du logement dans l'ancien presbytère à l'**architecte Ligne Droite A** pour un montant de **8 733 € HT**.

### **Activités culturelles rythmes scolaires Communauté de Commune**

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour.

*Madame le Maire demande au conseil municipal que les points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte qu'ils soient rattachés.*

### **Loyer du Presbytère**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un loyer doit être fixé pour le futur appartement du presbytère en cours de réhabilitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel à 450 € + 50 € de charges.

### **Conseillers communautaires**

Madame le Maire annonce que la réforme des collectivités territoriales initiée par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012, prévoit de nouvelles modalités de répartition des sièges des conseillers communautaires à partir des prochaines élections municipales. Une simulation a été réalisée pour le territoire de la Communauté de Communes Sumène Artense, Vebret aura 2 délégués titulaires. Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires qui s'appliquera à compter des prochaines élections municipales de 2014.

### **Extension des compétences optionnelles**

Madame le Maire communique au conseil municipal la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2013 concernant l'extension des compétences optionnelles de la Communauté de Communes Sumène Artense Groupe F relative à l'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément les aides financières accordées aux familles uniquement pour les frais de transports scolaires concernant les élèves des établissements scolaires situés sur le territoire de la Communauté de Communes (maternelle, primaire et collège). Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la délibération n°21/2013 du Conseil Communautaire.

### **ATESAT**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que par délibération du 19/02/2013, la Commune a approuvé le principe d'un conventionnement ATESAT pour l'année 2013. Madame le Maire présente la convention ATESAT pour un montant de 137.48 € pour l'année et demande au conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention et décide d'inscrire au budget 2013 les crédits correspondants au montant.

### **Terrain du bourg – M et Mme Pouget**

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier de M. et Mme Pouget concernant l'acquisition d'un terrain situé au bourg à côté de la maison qu'ils occupent. Le conseil municipal après avoir pris connaissance du courrier, conseille à M. et Mme Pouget de ne pas acheter le terrain tant qu'ils ne sont pas propriétaires de la maison. Le conseil municipal :

- dit que leur demande sera prioritaire dès qu'ils seront devenus propriétaires de la maison ;
- donne la jouissance du terrain à côté de leur maison en contrepartie de son entretien.

### **M. Boutarel Verchalles**

Madame le Maire explique au conseil municipal le problème que rencontre M. Boutarel par rapport à l'écoulement des eaux pluviales de M. Rispal à Verchalles. Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal considère qu'il s'agit d'un litige de voisinage et recommande à M. Boutarel de faire une déclaration à son assureur.

### **Questions diverses**

#### **Poutres en chêne du presbytère**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la vente des poutres pour un montant de 300 €.

#### **Subvention Presbytère**

Madame le Maire fait lecture du courrier de M. Alain MARLEIX au conseil municipal, l'informant ainsi qu'il attribue une subvention de 7 500 € pour la réhabilitation du logement dans l'ancien presbytère.

### **Remboursement voiture suite au sinistre de mai 2012**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a remboursé la somme de 3 161.57 €, qui correspond au montant de la facture des réparations de son véhicule après le sinistre.

### **Appel d'offre pour l'alimentation du réseau bois**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre pour l'alimentation du réseau bois en plaquettes va être lancé dans les prochains jours.

### **Assainissement individuel**

Madame Juillard prend la parole pour demander s'il serait possible de diffuser dans le bulletin municipal une information à l'attention des propriétaires de maison devant effectuer des travaux d'assainissement suite au diagnostic du SPANC réalisé par la Communauté de Communes.

Il s'agirait de regrouper l'ensemble des travaux des différents propriétaires sur la commune dans le but de minimiser le coût des travaux de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La secrétaire,

Solange Coudert